



**Association à but non lucratif,
enregistrée sous le n° W732010476
en date du 02 juillet 2021
185, rue du Colombier
73310 CHANAZ
Courriel : advcn@laposte.net**

**M. le PRESIDENT
Grand Lac
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains**

Objet : réunion mairie du 18/11/2023

Chanaz, le 19/11/2023

Monsieur le Président,

Hier, 18 novembre, s'est déroulée une réunion publique au sujet de la valorisation des déchets à l'invitation de Monsieur le Maire de Chanaz.

Nous avons appris par la mairie à cette occasion que « *tous les nouveaux bacs poubelles de regroupement ont été placés de nuit en catimini par Grand Lac, sans aucune information de la mairie, qui a été placée devant le fait accompli* ». « *Ces bacs ont été retirés par la Mairie de Chanaz, il n'en reste plus aucun* ». Ceux qui avaient été placés « *toujours en douce de nuit sans en informer la mairie* » sur la zone d'aspiration incendie, mais également tous les autres.

Toujours selon ce narratif, « *Tous cela est de la faute de la loi NOTRe, car depuis, les intercommunalités urbaines décident et n'ont plus aucune considération pour les petites communes comme Chanaz, en illustration Aix-les-Bains bénéficie toujours d'un ramassage au porte-à-porte* ».

Nous avons également appris à cette occasion que « *la préfecture avait demandé de baisser la taxe d'ordures ménagères d'un point, car Grand Lac faisait trop de bénéfices et que, de ce fait, au lieu de baisser les prélevements vous aviez transféré un point supplémentaire sur la taxe foncière* ». De plus, « *la commune de Chanaz va étudier la possibilité de rejoindre la communauté de commune de Yenne* ».

Pour les chanaziens, cette semaine pleine de surprises et de péripéties « *pagnolesques* » aurait pu être très distrayante, si cela n'avait pas obéré la sécurité des habitants du chef-lieu, et contribué encore un peu plus au gaspillage des finances publiques.

Malgré nos offres d'assistance, depuis notre rencontre de février 2023 l'association de défense du cadre de vie de Chanaz n'a plus reçu d'information de la part des services de Grand-Lac, ni de la Mairie de Chanaz, rien.

Pourtant, M. DRIVET avait su proposer une solution de bon sens acceptable par tous et nous étions prêts à vous aider à la mettre en oeuvre.

Il ressort de cette réunion une très forte colère des habitants compte tenu de la méthode employée et du résultat. Ceux-ci n'ont plus aucune confiance et une piètre image de Grand Lac et des collectivités.

Compte tenu du retrait de l'intégralité de vos bacs de regroupement par la commune de Chanaz, dont certains pour des raisons évidentes de sécurité, nous vous demandons de reprendre la collecte au porte-à-porte dès cette semaine sur l'intégralité du tracé actuel, car les habitants, depuis le retrait des « gros bacs » par la commune n'ont plus aucune solution de stockage des ordures.

Nous attirons également votre attention sur le fait que compte tenu du retrait des « petits bacs à roulettes par vos services », malheureusement, certains sacs sont déjà déposés au sol.

L'époque où les projets étaient passés en force à la « hussarde » par des « cow-boys », est révolue. Je m'étonne que vous tentiez encore ce genre de pratique. Quelle piètre image devez-vous avoir de vos administrés !

Comme nous avions essayé en vain de vous le faire comprendre, la configuration SPECIFIQUE du chef-lieu (une RD, un canal, l'absence de place, des ruelles en pentes, des problématiques de PPRI, de sécurité incendie, de stationnement, une surfréquentation touristique, ne permet pas la mise en place de bacs de regroupement. D'ailleurs, le seul emplacement trouvé par vos services pour la mise en place de vos bacs au chef-lieu a été la zone d'aspiration des pompiers, au bord du canal, à côté du monument aux morts en face de l'école....(cf nos courriers à la mairie, l'ONAC, l'ABF et la FNE).

Nous nous tenons aujourd'hui, comme hier, à votre disposition afin de discuter des solutions à mettre en œuvre que nous pouvons vous synthétiser ci-dessous :

- maintien du porte-à-porte au chef-lieu,
- bacs de regroupement dans le site des services techniques (seul le portail et la clôture seront à modifier),
- bacs de regroupements en sortie de Chanaz direction Lucey et direction Portout,
- regroupement dans, ou à l'extérieur des hameaux après accord de tous les habitants sur présentation de schémas d'insertion paysagers,
- le site de l'église devra être particulièrement soigné,
- site de la base de loisirs également,
- tous les aménagements devront avoir été étudiés par l'architecte du patrimoine PRAX dans le cadre de l'AVAP et avoir reçu l'avis favorable de l'ABF pour rester en cohérence avec ce qui a déjà été réalisé dans le village,
- un ramassage spécifique des poubelles des personnes âgées dans le cadre de la politique du maintien à domicile,

Les habitants de Chanaz, nos familles, se sont littéralement saignés pour sauvegarder le patrimoine, la taxe foncière est de 48 % en 2023, et elle va encore augmenter suite aux dernières délibérations !

Cette sauvegarde est une action collective, les particuliers se sont donnés beaucoup de mal afin de respecter les divers cahiers des charges ZPPAUP dans leurs rénovations de maison, vous ne devez croire que nos représentants communaux élus, mais je peux vous assurer que le village tout entier s'est fortement mobilisé, chaque famille, et cela, depuis de nombreuses années.

Nous vous demandons de bien vouloir tenir compte de ces éléments dans vos futures démarches et d'abandonner ces méthodes irrespectueuses et insultantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Pour l'association de défense du cadre de vie de Chanaz

Le président

Clément NOLY

